

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE PRUNIERES
DU 06 MAI 2016

Nombre de conseillers

En exercice : 11
Présents : 09
Votants : 09

L'an deux mille seize, le six mai à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de PRUNIERES, étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur ODOUL Roland, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 29 avril 2016

Etaient Présents : MM. ODOUL Roland - GERBAIL Myriam - ROUSSILHE Jean Luc -PASCAL Jean-François - FEVRIER Philippe - FOUISSAC Alain - BLIN Nelly - BOURGES Didier - PAGES Catherine.

Absents excusés : MM. VALENTIN Serge - BERNARD David.

Objet : Renouvellement Contrat Unique d'Embauche

Le Maire indique au conseil municipal que le contrat unique d'embauche de Madame ROUSSET Danielle, au sein de l'école publique, arrive à son terme le 02 septembre prochain et qu'elle peut bénéficier d'une prolongation. Il, propose donc au conseil municipal de prolonger le contrat de Madame ROUSSET Danielle.

Invité à se prononcer et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des présents :

- **décide** de renouveler le contrat de Madame ROUSSET Danielle, au sein de l'école publique, dans le cadre d'un Contrat Unique d'Embauche à compter de la rentrée scolaire de septembre 2016,
- **autorise** le Maire à signer la convention correspondante à intervenir entre l'Etat et la commune, et toutes pièces s'y rapportant.

OBJET : Travaux de protection des captages : mise en place de clôture

Monsieur le Maire indique au conseil municipal que les acquisitions foncières étant terminées concernant le périmètre de protection des captages, il convient de procéder maintenant à la pose de barrière avec verrou pour l'accès à ces parcelles sous la responsabilité des ayants droits.

De ce fait Monsieur le Maire, présente au conseil municipal, un devis qu'il a fait réaliser par l'Entreprise HUGON, d'Aumont Aubrac, pour l'achat de fournitures afin de pouvoir effectuer les travaux de clôture des parcelles concernées.

Le cout de ces fournitures est estimé a 1 203.00 € HT soit 1 443.60 € TTC.

Après en avoir délibéré le conseil municipal, à l'unanimité des présents :

- **décide** la réalisation de ces travaux de clôtures qui sont nécessaires,
- **approuve** le devis de l'Entreprise HUGON pour la somme de 1 203.00 € HT soit 1 443.60 € TTC.
- **donne** tous pouvoirs à M. le Maire pour faire avancer ce projet le plus rapidement possible et signer les documents s'y référants.

OBJET : Allotissement des communaux de Prunières

Monsieur Le Maire expose qu'il y a lieu de procéder à l'allotissement des communaux de Prunières aux agriculteurs ayants-droits.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Sollicite l'aide de la SAFER Languedoc-Roussillon pour allotir les terrains communaux de Prunières aux agriculteurs ayants-droits.
- Autorise Monsieur Le Maire à signer toutes pièces nécessaires pour mener le projet à son terme.

OBJET : Travaux extension entrepôt communal : Attribution Mission SPS

Suite à la consultation de plusieurs prestataires pour la mission de coordination SPS, concernant les travaux d'extension d'un entrepôt communal, M. le Maire présente au conseil municipal les propositions d'honoraires des sociétés APAVE et MAG SPS, SPS LOZERE n'ayant pas répondu.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents :

- **décide** de confier l'attribution de la mission de coordination SPS à MAG SPS de la Canourgue
- **approuve** le devis de MAG SPS pour la somme de 800.00 € TTC.
- **donne** tous pouvoirs à M. le Maire pour faire avancer ce projet le plus rapidement possible et signer les documents s'y référants.